

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, sur convocation adressée à ses membres le 18 juin 2026.

Cette séance, initialement convoquée pour le 24 juin 2026, a été reportée au 1^{er} juillet 2026 par décision prise le 23 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme YILMAZ, M. BERTHIER, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOLET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, M. RIGAULT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, M. MAASSRY, Mme AACHOUR, M. ROBICHON, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, Mme SCHWARTZBROD, M. FRÉMIN.

ÉTAIENT ABSENTES REPRÉSENTÉES :

Mme LAMAURT donne pouvoir à Mme BOILEAU

Mme EMANE donne pouvoir à M. LEPPERT.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

M. MARTINACHE.

N°2026.07.57 – Subventions 2026 aux associations locales – Complément.

Sur présentation de Monsieur Philippe BERTHIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu le Budget Primitif 2026, et les crédits votés au titre des subventions aux associations locales,

Vu la délibération n°2026.04.50 du 15 avril 2026 portant première attribution de subventions aux associations locales,

Considérant que la commission ad hoc s'est réunie à deux reprises afin d'examiner l'ensemble des demandes de subventions pour l'exercice 2026,

Considérant les services rendus à la population et l'intérêt de soutenir les initiatives associatives,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 juin 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE UNIQUE : ACCORDE aux associations locales, les subventions conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Association des Sports et des Loisirs des Sourds 77	500 €
1 ^{ère} Compagnie d'arc de Nogent-sur-Marne	1 750 €
Paroles en scène	5 000 €
Collège Jean Moulin	1 600 €

Christian DEMUYNCK
Maire



François MARTINACHE
Secrétaire

